

nedy propose, au début de la décennie soixante, comme solution de rechange, le *partnership* entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Le Canada, par les liens traditionnels qui le rattachent à la Grande-Bretagne, écartée du Marché Commun, reste indifférent à l'égard de ce contentieux souhaitant voir la Grande-Bretagne en dehors des Communautés. Paradoxalement, les divergences politiques tacites entre le Canada et les États-Unis à l'endroit du Marché Commun restent en veilleuse sans porter préjudice aux relations entre les deux pays. Le *membership* canadien dans le Commonwealth britannique, et les relations spécifiques qui en découlaient, favorisaient l'attitude canadienne. Ceci explique en partie pourquoi le Canada, durant la décennie soixante, restait à l'écart de ce contentieux, adoptant l'attitude d'une certaine passivité dans ses relations avec l'Europe communautaire.

Tout au long de la décennie précédente, l'attitude du gouvernement canadien à l'égard du Marché Commun était liée au problème de l'adhésion britannique. Tandis que le gouvernement conservateur de monsieur Diefenbaker s'oppose à l'adhésion britannique, l'opposition libérale, sous le leadership de monsieur Lester B. Pearson, la favorise. Ainsi, c'est seulement après la signature de l'acte d'adhésion britannique, que l'Europe communautaire élargie souleva des «questions de la plus haute importance» pour le Canada.

Il convient de souligner ici que cette adhésion est en train de modifier, à long terme, les relations entre les Neuf et le Canada: ces modifications rebondissent sur les liens rattachant le Canada aux États-Unis. Le gouvernement canadien actuel, dès le début de la décennie soixante-dix, commence à élaborer une politique extérieure à long terme en vue de protéger les intérêts nationaux et de réduire sensiblement la vulnérabilité du pays aux influences extérieures. La «troisième option», adoptée officiellement par le gouvernement canadien, témoigne d'une conduite logique de la politique extérieure face à la nouvelle situation survenue après l'adhésion britannique. Au cours des années 1974-1975, cette troisième option a connu un développement très important. En outre, le gouvernement fédéral ne cesse d'affirmer que la troisième option ne signifie en aucune manière une attitude «antiaméricaine», mais plutôt la volonté du Canada d'entreprendre une «nouvelle étape» des relations canado-américaines. «Ce n'est pas là une option antiaméricaine, car elle tient compte du fait que les liens qui nous unissent aux États-Unis ont une importance primordiale dans nos rapports avec l'extérieur» —

a déclaré en 1975 M. Allan J. MacEachen, ministre canadien des Affaires extérieures.

Afin d'atteindre les objectifs de cette option, le gouvernement canadien poursuit une activité de plus en plus intense depuis 1973; il a, en effet, élargi ses relations avec les Communautés. Par l'établissement d'une ambassade canadienne distincte auprès des Communautés à Bruxelles, le Canada a reconnu *de facto* et *de jure* l'Europe nouvelle, et maintient des relations diplomatiques avec celle-ci. Depuis 1974, le premier ministre du Canada effectue chaque année des visites officielles dans les pays des Neuf soulignant la volonté de son gouvernement de poursuivre les objectifs de la troisième option. Parmi ces objectifs, il convient de mentionner les suivants:

- a) L'établissement de relations contractuelles entre le Canada et l'Europe communautaire;
- b) La reconnaissance, par l'Europe nouvelle, du Canada en tant qu'entité politique, économique et socio-culturelle distincte en Amérique du Nord;
- c) La modification des relations avec les États-Unis en vue d'assurer une indépendance dans un contexte d'interdépendance économique.

Ainsi, la troisième option devient une stratégie à long terme qui signifierait l'ouverture d'une nouvelle phase des relations du Canada avec ses partenaires atlantiques.

Rapports commerciaux

Il est également important de souligner les assises économique-commerciales de cette option. Du point de vue historique, il est évident, qu'il n'y a aucun pays hors du continent européen qui témoigne d'autant d'affinités avec la France et la Grande-Bretagne, piliers du Marché Commun, que le Canada. Aux yeux des gouvernements et de l'opinion publique européenne, le Canada n'est pas seulement un vaste pays faisant partie intégrale de la civilisation occidentale, mais aussi un État industriel moderne qui, à travers son histoire du XX^e siècle, apporte sa contribution généreuse pour sauver la liberté de l'Occident face aux régimes totalitaires. Est-il nécessaire de souligner qu'à l'heure actuelle, environ 45 p. cent des immigrants que le Canada accueille sont d'origine européenne?

Mais au-delà des affinités historiques, culturelles ou linguistiques, il existe un aspect particulier des relations canado-européennes relié aux rapports économiques et commerciaux. De ce point de vue, il convient de mentionner que l'Europe des «Six», durant la décennie soixante, était un partenaire moins important que les